



UN CONGRÈS

POUR INVENTER L'AVENIR DES MJC EN ILE-DE-FRANCE

Quel sens donner à l'action des MJC dans la société d'aujourd'hui ?

Quelle place doivent-elles prendre sur les territoires ? Comment s'organiser ?

Quels rôles pour les bénévoles, les professionnels, les volontaires et les collectivités ?

Quelle économie mettre en œuvre ?

Quelle serait la Fédération idéale ?

... Ou une idée originale à proposer pour le congrès !

POURQUOI ORGANISER UN CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MJC EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Parce que lors de sa dernière Assemblée générale, notre Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Île-de-France a adopté la résolution, avec 91% de oui, d'engager tous les acteurs de son réseau vers la tenue d'un congrès.

NOTRE CONGRÈS SE FONDE sur la volonté politique et démocratique de faire émerger sans tabou ni contrainte, toutes les réflexions, interrogations, propositions et positions rattachées au développement des valeurs d'éducation populaire dont nous nous revendiquons collectivement.

NOTRE CONGRÈS VISE à définir les objectifs et les moyens propres à répondre aux enjeux et aux défis de notre temps pour affirmer notre légitimité dans l'espace public.

NOTRE CONGRÈS SE VEUT un moment privilégié d'intelligence collective, de débat, de confrontation d'idées et de visions singulières. Ouvert à toutes les forces vives des MJC, il permet d'analyser finement notre modèle associatif, d'identifier nos relations partenariales avec les collectivités locales et régionales, de consolider notre apport à la citoyenneté des hommes et des femmes, de la jeunesse des villes et des villages.

NOTRE CONGRÈS SE PROPOSE de déterminer les enjeux du développement des associations locales, de réfléchir à nos alliances dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire et d'imaginer une organisation humaine et économique qui permettra cette mise en œuvre.

QUEL EST LE PROCESSUS DU CONGRÈS ?

- **Il s'élabore de manière ascendante** à partir de chacune des structures affiliées. Chaque MJC et leurs acteurs se mettent en débat autour des thèmes qui les intéressent et élaborent une production qui sera adressée à l'ensemble du réseau.
- **Le congrès n'est pas une instance décisionnelle, il permet de mettre en débat l'ensemble des productions élaborées en amont** et de dégager une ou plusieurs lignes directrices pour définir la stratégie de développement de la FRMJC et les moyens institutionnels, organisationnels et économiques afférents.
- **Le Conseil d'Administration fédéral se saisit ensuite des lignes directrices retenues par le congrès. Il les soumet sous forme de motions d'orientation à l'Assemblée générale.** Statutairement elle est seule souveraine pour voter les orientations politiques, stratégiques et économiques de la FRMJC et élire les membres du Conseil d'Administration qui auront en charge de les mettre en œuvre.

QUI GARANTIT L'ÉQUITÉ

ET LA TENUE DE CE PROCESSUS ?

C'est le rôle de la commission de suivi du congrès qui est composée pour moitié d'élus associatifs et pour moitié de professionnels :

- Elle impulse et soutient la mise en débat des thèmes de congrès dans chaque structure,
- Elle collecte les productions et organise leur diffusion sur l'ensemble du réseau,
- Elle veille à l'égalité de traitement des productions,
- Elle propose les conditions organisationnelles et matérielles du congrès,
- Elle n'intervient pas sur le contenu des productions.

QUI PEUT PARTICIPER

AU PROCESSUS DE CONGRÈS ?

Tous les acteurs du réseau des MJC en IdF : administrateurs, bénévoles, directeurs, animateurs, animateurs techniciens, jeunes volontaires, organisations syndicales.

COMMENT INTERVENIR

DANS LE PROCESSUS DE CONGRÈS ?

- **Il existe deux types de productions** selon les formes adaptées à celles et ceux qui les soutiennent : productions d'écrits, de vidéos ou autres supports...
- **Les intentions. C'est un texte** qui propose un projet politique et économique global pour la FRMJJC. Elles sont à l'initiative ou soutenues par une maison, des administrateurs fédéraux ou une organisation syndicale. Elles invitent à la réflexion, aux débats et appellent à contributions. Les rédacteurs d'intentions s'attacheront à les faire « porter » par des administrateurs lors de l'Assemblée générale.
- **Les contributions : de formes libres** (textuelle, vidéo, autres), elles expriment des réflexions, des propositions, des commentaires sur un ou plusieurs thèmes ou sur toutes autres idées liées aux MJC ou au modèle fédéral. Elles proposent des amendements aux intentions.

LE CALENDRIER DU CONGRÈS

DU 6 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2015

Le temps de production des intentions. A l'initiative ou soutenues par une maison, des administrateurs fédéraux ou des organisations syndicales, elles sont adressées à la commission de suivi du congrès.

DU 7 DÉCEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2015

La commission de suivi collecte les intentions. Elle les transmet à l'ensemble du réseau. Jusqu'au congrès, elle organise la diffusion de toutes les productions.

DU 7 DÉCEMBRE 2015 AU 4 JANVIER 2016

Le temps des premières contributions.
Elles sont adressées à la commission de suivi.

DU 4 JANVIER AU 1^{ER} AVRIL 2016

Le temps des débats dans les MJC autour des intentions pour produire des amendements ou de nouvelles contributions. Ils sont adressés à la commission de suivi.

DU 8 AVRIL AU 9 AVRIL 2016

Un congrès ouvert à tous ! Il produit des motions d'orientation en vue de l'Assemblée générale.

DU 10 AVRIL AU 24 JUIN 2016

Le temps de la mise en débat dans les MJC des motions d'orientation.

LE 25 JUIN 2016

L'Assemblée générale se prononce par vote sur les différentes motions issues du congrès.

LES INTENTIONS ET LES CONTRIBUTIONS

AU MOMENT DU CONGRÈS

Lors du congrès, les initiateurs d'intentions peuvent fédérer des contributions, organiser des ateliers autour de leur intention pour débattre des amendements et enrichir leur texte. A l'issue, cette production constituera une motion d'orientation adressée au Conseil d'Administration fédéral.

LES QUESTIONS QUE L'ON PEUT SE POSER

AU LONG DU PROCESSUS DE CONGRÈS

Est-ce que toutes les structures doivent s'inscrire dans le processus de congrès ?

Oui, c'est essentiel puisqu'il en va des orientations de la FRMJC.

Comment faire si les structures ne s'emparent pas du débat ?

Les directions de structures ont mandat d'impulser et d'animer les débats et nous invitons les présidents des MJC à se faire porteurs de ce processus auprès de leur CA.

Quelle est la différence entre une intention et une contribution ?

L'intention recouvre l'ensemble des attendus pour élaborer le projet de la FRMJC. Une contribution peut n'en recouvrir qu'une partie et prendre la forme d'un amendement.

Qu'est-ce qu'un amendement ?

L'amendement consiste à modifier certains éléments d'une intention.

Pourquoi deux temps dans le processus de congrès ?

Le premier temps de débat consiste à s'appropriier collectivement les enjeux de congrès. Pour certaines structures ou organisations, ce premier temps, du 6 novembre au 6 décembre 2015, sera celui de l'élaboration des intentions. Le deuxième temps, du 7 novembre 2015 au 1^{er} avril 2016, sera celui des contributions et des amendements. Les intentions ne seront plus retenues lors de cette deuxième phase.

Est-ce que tous les acteurs du réseau de la FRMJC participent au congrès ?

Oui, toutes et tous participent aux débats et à la recherche de compromis. Mais le congrès n'est pas une instance de délibération, les participants ne votent pas.

Est-ce que les rédacteurs d'intentions peuvent provoquer des débats ou faire appel à des ressources extérieures ?

Oui, la FRMJC prévoit une enveloppe financière permettant de défrayer des interventions éventuelles.

De quelles ressources disposent les structures pour engager ou approfondir leurs débats ?

La FRMJC met à disposition de chacune d'elles les éléments institutionnels - charte, statuts, rapports d'Assemblée générale, etc.

Comment être informé des débats et des productions au sein du réseau ?

La FRMJC crée une adresse courriel congres@mjcidf.org orientée vers les adresses des membres de la commission qui permet aux maisons de poser des questions et déposer des contributions. Il existe un espace sur le site web sur lequel on trouve des documents pédagogiques et sur lequel les contributions sont déposées et organisées. (réservé au réseau).



Fédération Régionale
des MJC en Ile-de-France

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MJC EN ÎLE-DE-FRANCE

65 rue Voltaire - 93100 Montreuil
Tél.: 01 49 72 51 90
contact@mjcidf.org
www.mjcidf.org

Commission de suivi :
congres@mjcidf.org